



AMBASSADE DE FRANCE AU CAMBODGE

Phnom Penh, le 20 juin 2007

Déclaration relative aux prévisions d'aide française pour la période 2007-2009

La France a noté avec intérêt la transformation du groupe consultatif co-présidé par le Gouvernement Royal du Cambodge et la Banque mondiale en ce Forum de Coopération au Développement du Cambodge. Cette évolution s'inscrit dans l'esprit d'une meilleure appropriation qui, avec la transparence et l'esprit de partenariat, doit contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide.

Je saisis cette occasion pour souligner que la France est attachée à ce que la Banque mondiale continue de jouer un rôle-clé dans la coordination de l'action des partenaires au développement du Gouvernement Royal du Cambodge.

La France souhaite, enfin, souligner l'intérêt commun pour l'ensemble des partenaires au développement, y compris les bailleurs émergents, d'inscrire leurs actions dans ce cadre rénové.

Pour les trois années à venir, la France poursuivra son effort de soutien aux programmes de développement et de réforme du Royaume du Cambodge.

Elle s'engage ainsi à déboursier 19,3 millions d'euros en 2007. Pour les deux années suivantes, et de manière indicative en raison de ses règles budgétaires, elle envisage de dépenser respectivement 27,8 M€ en 2008 et 22,5 M€ en 2009. Soit un total de près de 91 millions de dollars US sur les trois prochaines années.

Ces sommes seront très largement constituées de dons, à près de 88%.

Conformément à l'Accord Cadre de Partenariat qui lie la France et le Gouvernement Royal du Cambodge depuis 2005 et que nous avons mis à jour au début de cette année, ces sommes seront affectées, de manière de plus en plus concentrée, à trois grands domaines d'intervention :

- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement,
- L'état de droit et la bonne gouvernance,
- L'enseignement supérieur, la recherche et la promotion de la diversité culturelle.

Au Sens du MYIFF le secteur social devrait bénéficier de 43 % de nos financements, le secteur économique de 19 % et les infrastructures physiques de plus de 26 %.

Je souhaiterais, enfin, mentionner qu'une part de l'aide de la France, à hauteur de 20 % de son montant, prend la forme d'assistance technique. La totalité de cette assistance technique intervient en appui aux programmes de formation et de renforcement des institutions.